

**Nombre de membres
en exercice:** 11

Séance du lundi 28 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-huit avril l'assemblée régulièrement convoquée le 22 avril 2025, s'est réunie sous la présidence de Eulalie PINTO.

Présents : 8

Votants: 9

Sont présents: Eulalie PINTO, Marie-Christine SARDA, Pierre CHEVENARD, Antoine BARATIER, Vincent LLORENS, Denise FRÖSCHL, Ludovic ROUSSILLE, Johann GAUDERLOT

Représentés: Michael JUNG

Excuses:

Absents: Dirk EBERHARD, Camille XAVIER

Secrétaire de séance: Marie-Christine SARDA

Demande de rajout à l'ordre du jour : Subvention 2025 à l'association Cordes et Plus, accepté à l'unanimité.

Objet: TARIFS ET CONVENTIONS CANTINE AVEC LES COMMUNES DU RPI - DE 2025 25

Mme la maire, présente à l'assemblée les nouvelles propositions de conventions du restaurant scolaire avec les mairies du RPI à compter du 1er mai 2025.

Où l'exposé de Mme la Maire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Le conseil municipal :

FIXE le prix du repas au restaurant scolaire à compter du 1er mai 2025 comme suit :

Communes du RPI de la Corneilla à 12.20 €

Salariés de l'ALAE et de la mairie à 4.90 €, la différence de 7.30 € sera prise en charge par le budget général de Festes et Saint André.

MAINTIENT des tarifs 2024 :

- Pour les enfants hors RPI et personnes travaillant au sein du regroupement pédagogique à 5.80 € la différence de 6.40 € sera prise en charge à parts égales par les 4 mairies .

- Repas à emporter : 9.50 €

DONNE pouvoir à madame la maire pour signer les nouvelles conventions avec les différentes mairies du RPI jusqu'au 31 juillet 2025.

DIT les crédits nécessaires seront inscrits aux budgets respectifs.

Objet: REPARTITION DU RESULTAT DEFICITAIRE DU RESTAURANT SCOLAIRE AVEC LES COMMUNES DU RPI - DE 2025 26

Mme la maire, rappelle à l'assemblée les résultats financiers du restaurant scolaire de l'année 2024, et les conventions signées avec les mairies du RPI.

Où l'exposé de Mme la Maire, **après en avoir délibéré à l'unanimité**, le conseil municipal :

APPROUVE conformément aux conventions 2025 l'émission de titres pour la répartition du déficit de fonctionnement d'un montant de 6 174.88 € réparti au prorata du nombre de repas pris par commune :

Commune		Nbre repas	Résultat	Résultat 2023	Tot déficits	part non facturée	Tot conv
Bouriège	11,50	512	-623,68	-335,59	-959,27	-6,4	-965,67
Bourigeole	11,50	263	-320,37	-95,41	-415,78	-6,4	-422,18
Festes et St André	6,80	866	-1 054,90	-357,12	-1 412,02	-6,4	-1 418,42
Roquetailla de	11,50	2 136	-2 601,93	-760,28	-3 362,21	-6,4	-3 368,61
Total		3 777	-4 600,88	-1 548,40	-6 149,28	-25,60	-6 174,88

DONNE pouvoir à madame la maire émettre les titres correspondants et pour signer tout document en lien avec cette affaire.

Objet: MISE A JOUR DU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Une discussion est engagée et une réunion aura lieu le 6 mai prochain avec quelques membres du conseil municipal afin de compléter et rectifier les informations pour être voté lors du prochain conseil.

Objet: SUBVENTION 2025 ASSOCIATION CORDES ET PLUS - DE 2025 27

Madame la maire présente la demande de subvention de fonctionnement 2025 de l'association "Cordes et Plus" et demande au conseil municipal de se prononcer :

Le Conseil Municipal,
Ouï l'exposé de Madame la Maire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

ACCEPTE :

- La subvention de 1 000 € pour l'association Cordes et Plus.

DIT que les crédits nécessaires au versement de cette subvention sont prévus au budget primitif 2025 au chapitre 65 compte 65748.

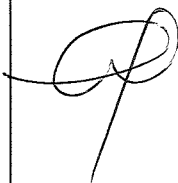
Objet: QUESTIONS DIVERSES

Rénovation de l'appartement au dessus de l'école de St André : un aménagement a été proposé par Cécile et Pierre.

Prochain conseil municipal le dimanche 25 mai à 11 heures

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30

Le Maire,
Eulalie PINTO




Le secrétaire de séance,
Marie-Christine SARDA

